PROGRAMME ÉDUCATIF



Dernière mise à jour le 19 octobre 2012

Table de matières

ANNEXE I	
Objectifs et principes	4
Objectifs du programme pour la qualité de l'intervention éducative	4
Principes de base	4
Objectifs du programme pour le développement de l'enfant	5
ANNEXE II Définition du jeu	6
ANNEXE III	
Les responsabilités	7
Section 1 : Les responsabilités envers les enfants	
Section 2 : Les responsabilités envers la famille	
Section 3 : Les responsabilités envers les autres intervenants dans le milieu de travail	
A- Responsabilités envers les collègues	
B- Responsabilités envers les employeurs	
C- Responsabilité envers les employés	
Section 4 : Les responsabilités envers la communauté et la société	12
ANNEXE IV	
Les valeurs	16
Le plaisir	16
La famille	17
La confiance et l'initiative	17
L'estime de soi	
Le respect	20
La santé et l'hygiène	21
Une éducation interculturelle et non sexiste	21
ANNEXE V	
Les domaines d'application des principes de base	22
La structuration des lieux	
La structuration des activités	
L'intervention du personnel éducateur auprès des enfants et des parents	24
2 meet controls du personner educateur dupres des cindants et des parents	
ANNEXE VI	
Développement global de l'enfant	
Développement physique et moteur	
Développement intellectuel	
Développement du langage	27
Développement affectif	
Développement social	
Développement moral	
Les interventions souhaitées	28
ANNEXE VII	
Le cadre de vie	91

Afin de vous familiariser avec notre programme éducatif et susciter votre participation, nous vous présentons le fruit de notre réflexion sur la philosophie éducative véhiculée, à l'intérieur de notre CPE.



ANNEXE I

OBJECTIFS ET PRINCIPES

Voici les objectifs du programme quant à la qualité de l'intervention éducative auprès des jeunes enfants.

- Guider les interventions du personnel éducateur.
 La référence à des principes pédagogiques ainsi qu'à des objectifs clairement définis doit servir d'assise à la planification des activités, tout comme à la mise en place dans le milieu des conditions optimales pour assurer de développement global et harmonieux de l'enfant.
- Assurer la qualité et la cohérence des interventions éducatives de tous les centres de la petite enfance.
- Le respect d'un même programme éducatif garantit une qualité des services, que ceux-ci soient dispensés en milieu collectif ou en milieu familial, quel que soit le mode de regroupement des enfants (en groupe multi âges ou par groupe d'enfants du même âge) où le type de fréquentation (à temps plein ou à temps partiel, avec un horaire régulier ou non).
- Assurer la continuité éducative entre les centres de la petite enfance et les autres services éducatifs.
- Avec le développement et la diversification des services régis, il semble essentiel que l'ensemble des personnes oeuvrant auprès des enfants et des familles puissent se référer à un document faisant état des éléments éducatifs de base en vigueur dans les centres. La complémentarité des actions menées auprès des enfants et de leurs parents ne peut qu'en être améliorée.

<u>Voici les principes de base qui sont appliqués au sein du Centre de la Petite Enfance Des Jardins Jolis.</u>

- Chaque enfant est un être unique et à part entière.
- Chacun possède des caractéristiques qui lui confèrent une personnalité UNIQUE, source intarissable d'expériences et d'apprentissages pour le personnel éducatif qui œuvre dans ce domaine.
- Le développement de chaque enfant est un processus global et intégré, toutes les dimensions de sa personne sont inter reliées : physique, motrice, intellectuelle, langagière, social affectif et morale. C'est toute sa personne qui est interpellée à travers son vécu quotidien d'où l'importance de lui offrir un environnement physique et humain, riche et stimulant.
- L'enfant est le premier agent de son développement. L'enfant apprend par l'action, la manipulation, l'exploration, l'expérimentation, l'expression, l'observation et l'écoute. Grâce à ses

interactions, l'enfant construit sa connaissance de soi, des autres et de son environnement. Il construira sa personnalité et son estime de soi et la confiance en ses propres capacités. Spontanément curieux et toujours intéressé par tout ce qui l'entoure.

- L'enfant apprend par le jeu.
- L'enfant est maître d'œuvre et développe son propre mode d'apprentissage (déf. Lexique de jeu). C'est sa façon à lui d'explorer son univers. Petit à petit, il élargit son horizon, il se familiarise avec son environnement physique et il entre en relation avec ses pairs. Le jeu est une activité spontanée et une expérience positive, il développe sa confiance en soi, il croit en ses capacités. Il fait ses propres expériences, développe de nouvelles habiletés et y laisse toujours son empreinte personnelle. Le jeu est une activité spontanée dont le but premier est le plaisir et où l'enfant fait ses propres choix.
- Assurer la continuité éducative entre les centres de la petite enfance et les familles.
- Ce programme peut également inciter les parents à appliquer dans leur milieu des principes d'éducation favorisant le développement global de l'enfant. Enfin, le programme peut aider les parents administrateurs des centres à intégrer à leur gestion les orientations éducatives préconisées.
- Promouvoir la qualité éducative des centres de la petite enfance.
- L'application d'un programme de qualité favorise la reconnaissance des interventions éducatives réalisées dans les centres et la reconnaissance professionnelle du personnel éducateur.



Les objectifs du programme quant au développement de l'enfant.

La structuration des activités vise un développement global de l'enfant. Ainsi, à partir de ses activités quotidiennes, l'enfant pourra exploiter les différentes sphères de son développement, vous retrouverez plus en détail les points ci bas mentionnés :

Développement physique et moteur (p.26)
Développement intellectuel (p.26)
Développement du langage (p.27)
Développement affectif (p.27)
Développement social de l'enfant (p.28)
Développement moral de l'enfant (p.28)

ANNEXE II

Définition de Jeu:



Mais au fait, mis à part ces considérations historiques, qu'est-ce que le **jeu** ? Il existe une foule de définitions de ce mot. Disons tout d'abord qu'il vient du latin **jocus** qui veut dire badinage, plaisanterie. Cela nous donne déjà une piste de départ pour définir ce concept. Par contre, c'est un peu satisfaisant, pour qui a déjà observé quelqu'un jouer. Peu satisfaisant aussi lorsque l'on sait que le jeu de l'enfant semble parfois aussi sérieux que le travail de l'adulte. Encore plus insatisfaisant quand on pense à

ceux qui disent que leur travail est amusant. Tentons une définition.

Le jeu: Une action ou une activité volontaire, accomplie dans certaines limites fixées de temps et de lieu, suivant une règle librement consentie mais complètement impérieuse, pourvue d'une fin en soi, accompagnée de tension(s) ou de joie et d'une conscience d'être autrement que dans la vie courante.

ANNEXE III

LES RESPONSABILITÉS

Ce code reconnaît officiellement les responsabilités que nous, les intervenant du milieu de l'éducation préscolaire, avons endossés et, ce faisant, il favorise une attitude conforme à l'éthique dans l'exercice de notre profession. Les intervenants qui sont aux prises avec des dilemmes d'ordre d'éthique trouveront dans ce code, dans certains cas, des indications précises quant



aux gestes à poser ; dans les autres cas, ils pourront toujours s'inspirer de l'esprit général qui a présidé à sa conception et faire appel à leur bon jugement.

Section 1 : Les responsabilités envers les enfants



L'enfance est une période unique et précieuse dans le cours d'une vie. Notre responsabilité première est de procurer aux jeunes la sécurité et la santé de même qu'un environnement stimulant et enrichissant. Nous nous engageons à soutenir le développement des enfants sur tous les plans en respectant leurs différences individuelles, en les aidant à apprendre à vivre et à travailler dans

un esprit de coopération et en favorisant leur estime de soi.

Idéaux

- **I-1.1** Connaître les fondements théoriques de l'éducation préscolaire et mettre à jour nos connaissances périodiquement grâce à une formation continue.
- **I-1.2** Établir les pratiques relatives au programme éducation à partir de nos connaissances acquises en matière de développement de l'enfance et des disciplines connexes tout en tenant compte de notre connaissance particulière de chaque enfant.
- **I-1.3** Reconnaître et respecter l'unicité ainsi que le potentiel de chaque enfant.
- **I-1.4** Être conscient de la vulnérabilité particulière de l'enfant.
- I-1.5 Créer et maintenir un environnement sain et sécuritaire qui favorise le développement des diverses composantes de la personnalité de l'enfant ; physique, sociale, émotive et intellectuelle, tout en respectant sa dignité et ses apports personnels.
- **I-1.6** Soutenir le droit des enfants ayant des besoins spéciaux à participer, dans la mesure de leurs capacités, aux activités régulières du milieu de garde.

- P-1.1 Par-dessus tout, nous ne devons jamais infliger de mauvais traitements aux enfants. Nous ne devons pas endosser des pratiques qui sont irrespectueuses, dégradantes, dangereuses, abusives, intimidantes ou nuisibles, tant sur le plan psychologique que physique. Ce principe a préséance sur tous les autres.
- P-1.2 Nous ne devons appuyer aucune pratique discriminatoire à l'endroit des enfants, que ce soit en leur refusant des soins, en leur accordant des avantages spéciaux ou en les excluant des programmes ou des activités en raison de leur appartenance raciale, sexuelle, religieuse, culturelle, ou à cause du statut civil, des convictions et des agissements de leurs parents. (Ce principe ne s'applique évidemment pas aux programmes gouvernementaux expressément conçus pour aider les minorités ethniques.)
- **P-1.3** Nous devons faire participer à une décision importante toutes les personnes qui ont une connaissance pertinente de l'enfant (incluant les parents et le personnel).
- P-1.4 Quand, après avoir déployé tous les efforts requis, nous constatons qu'un enfant ne semble toujours pas tirer profit d'un programme, nous devons faire part de notre inquiétude à la famille d'une façon positive et nous lui offrirons notre aide pour résoudre le problème.
- **P-1.5** Nous devons être en mesure de reconnaître les signes et les symptômes d'abus et de négligence dont peuvent être victime les enfants et nous devons connaître les procédures à suivre en pareils cas.
- P-1.6 Lorsque nous avons de bonnes raisons de croire qu'un enfant a été abusé ou négligé, nous devons alerter les autorités compétentes et effectuer un suivi pour nous assurer que les mesures appropriées ont été prises. Dans la mesure du possible, nous devons aider cette personne à prendre les mesures nécessaires pour protéger l'enfant.
- P-1.7 Lorsqu'une autre personne nous fait part de ses craintes à l'effet qu'un enfant est victime d'abus ou de négligence, sans en avoir la preuve formelle, nous devons aider cette personne à prendre les mesures nécessaires pour protéger l'enfant.
- **P-1.8** Lorsque les services gouvernementaux ne réussissent pas à protéger adéquatement les enfants contre les abus et les négligences, nous devons nous reconnaître collectivement la responsabilité d'exercer les pressions nécessaires pour améliorer les services en question.

Section 2 : Les responsabilités envers la famille

La famille joue un rôle de premier plan dans le développement de l'enfant. (Le terme **famille** peut inclure, en plus des parents, tous les proches de l'enfant.) Comme la famille et l'éducateur sont tous les deux préoccupés par le bien-être de l'enfant, nous avons la responsabilité d'établir un lien entre la maison et le service de garde de manière à favoriser la coopération.



Idéaux

- **I-2.1** Développer une relation de confiance avec les familles des enfants qui fréquentent le service de garde.
- **I-2.2** Reconnaître et appuyer les efforts des familles visant à procurer aux enfants, à la maison comme au service de garde, un environnement stimulant et propice à leur épanouissement.
- **I-2.3** Respecter la dignité de chaque famille, ainsi que sa culture, ses coutumes et ses croyances.
- **I-2.4** Respecter les valeurs des familles relativement à l'éducation des enfants et à leur droit de prendre des décisions concernant ces derniers.
- I-2.5 Pour le bénéfice des parents, situer chaque progrès de leur enfant dans une perspective développementale, afin de les aider à comprendre et à apprécier la valeur des programmes d'éducation préscolaire s'appuyant sur cette approche.
- **I-2.6** Aider les membres de la famille à mieux comprendre leurs enfants et à accroître leurs propres compétences en tant que parents.
- **I-2.7** Participer à l'établissement de structures de soutien aux familles en nous assurant qu'elles permettent l'interaction entre le personnel du milieu de garde et les familles.

- **P-2.1** Nous reconnaissons aux membres de la famille le droit de venir voir l'enfant en tout temps.
- **P-2.2** Nous devons informer les familles de la philosophie éducative du service, de ses principales règles de fonctionnement et expliquer les raisons pour lesquelles nous privilégions cette approche.
- **P-2.3** Nous devons informer les familles des politiques internes du service de garde et, lorsque cela s'avère approprié, les consulter à cet effet.

- **P-2.4** Nous devons informer les familles de toute décision concernant leur enfant et, lorsque cela s'avère approprié, les consulter à cet effet.
- **P-2.5** Nous devons informer les familles de tout accident impliquant leur enfant, ou des risques qu'il court d'attraper une maladie infectieuse, ou encore de tout événement qui risque de lui causer un traumatisme.
- P-2.6 Nous ne participerons à aucune étude ou expérimentation qui pourrait entraver d'une façon ou d'une autre le développement des enfants qui nous sont confiés, ni même permettre la réalisation de telles études ou expérimentations. Nous nous engageons à informer les familles de tout projet de recherche concernant leurs enfants et à obtenir leur consentement avant d'y donner suite.
- P-2.7 Nous devons éviter toute forme d'exploitation des familles et n'encouragerons aucune initiative en ce sens. Nous ne devons pas profiter de notre relation avec une famille pour obtenir un avantage ou un gain personnel, et nous ne devons pas entretenir de relations avec des membres de la famille qui pourrait compromettre l'efficacité de notre travail auprès des enfants.
- P-2.8 Nous devons adopter une politique écrite pour assurer la protection du caractère confidentiel du dossier de l'enfant. La politique du service de garde à cet égard devrait être accessible à tous les employés et aux membres des familles. La transmission des informations contenue dans les dossiers en dehors du cercle familial, des employés du service de garde et des professionnels travaillant auprès de l'enfant nécessite le consentement des parents (sauf dans les cas d'abus ou de négligence).
- P-2.9 Nous devons nous assurer que les renseignements personnels concernant l'enfant demeurent confidentiels et nous devons éviter de les révéler afin de respecter le droit à une vie privée pour la famille. Cependant, quand la sécurité de l'enfant est en jeu, il est permis de révéler des informations confidentielles à des intervenants qui sont mandatés pour protéger l'enfant.
- P-2.10 Quand des membres de la famille sont en désaccord, l'éducateur doit les éclairer en leur communiquant toutes les informations dont il dispose, afin de les aider à prendre la meilleure décision possible pour leur enfant. Nous devons éviter de prendre parti pour un membre ou l'autre de la famille.
- P-2.11 Nous devons nous tenir informés de toutes les ressources communautaires et professionnelles disponibles dans notre milieu pour venir éventuellement en aide aux familles. Après avoir fourni une référence, nous devons faire le suivi pour nous assurer que les services adéquats ont bien été donnés.

<u>Section 3 : Les responsabilités envers les autres intervenants dans le</u> milieu de travail

Dans un milieu de travail qui privilégie le respect et le bien-être des employés dans un esprit de coopération, la satisfaction professionnelle est assurée. Notre responsabilité première en ce domaine est de contribuer à établir et à maintenir un climat et des relations qui favorisent un travail productif et qui répondent aux besoins professionnels.

A- RESPONSABILITÉS ENVERS LES COLLÈGUES

<u>Idéaux</u>

I-3A.1 Établir et maintenir avec les collègues des relations basées sur la confiance et la coopération.



- I-3A.2 Partager avec les collègues les ressources et l'information disponibles.
- **I-3A.3** Aider les collègues à répondre à leurs besoins professionnels et à poursuivre leur développement professionnel.
- **I-3A.4** Accorder aux collègues une juste reconnaissance de leurs réussites professionnelles.

Principes

- **P-3A.1** Si nous nous inquiétons des agissements professionnels d'une collègue, nous devons d'abord en parler è ce collègue pour tenter de résoudre le problème avec lui (elle).
- **P-3A.2** Nous ferons preuve de discernement dans l'expression de nos opinions sur la conduite ou la personnalité de nos collègues. Les jugements doivent porter sur des informations obtenues de première main et être en rapport avec les intérêts des enfants ainsi que le bon fonctionnement du service de garde.

B- RESPONSABILITÉS ENVERS LES EMPLOYEURS

Idéaux

- **I-3B.1** Soutenir le programme du service de garde en nous efforçant de donner le meilleur service possible.
- **I-3B.2** Demeurer fidèle au programme adopté et maintenir la bonne réputation du service.

- **P-3B.1** Lorsque nous sommes en désaccord avec certains éléments du programme, nous devons d'abord tenter de les modifier en menant une action positive à l'intérieur du milieu de garde.
- **P-3B.2** Nous devons parler et agir au nom d'un organisme seulement lorsque l'autorisation nous en a été donnée. Nous prendrons soin de préciser à quels moments nous nous exprimons au nom du service de garde et à quels moments nous émettons des opinions personnelles.

C- RESPONSABILITÉS ENVERS LES EMPLOYÉS

Idéaux

- **I-3C.1** Promouvoir des politiques et des conditions de travail qui favorisent la compétence, le bien-être et l'estime de soi des membres du personnel.
- **I-3C.2** Créer un climat de confiance et de franchise qui permet aux personnels de parler et d'agir dans le meilleur intérêt des enfants, des familles et du domaine de l'éducation de la petite enfance.
- **I-3C.3** S'efforcer de maintenir un environnement adéquat pour tous ceux qui travaillent dans le milieu de garde ou pour les enfants.

- **P-3C.1** Au moment de prendre des décisions qui concernent les enfants et le programme, nous devons utiliser, d'une manière appropriée, le savoir, l'expérience et l'expertise des membres du personnel.
- P-3C.2 Nous devons assurer aux membres du personnel des conditions de travail qui leur permettent de bien s'acquitter de leurs tâches, des procédures d'évaluations justes et équitables, des procédures écrites en cas de grief, une appréciation constructive de leur rendement, la possibilité d'assurer leur développement professionnel.
- **P-3C.3** Nous devons développer et maintenir des politiques bien définies concernant les objectifs du programme et le cas échéant, nous préciserons les règles de conduites particulières auxquelles sont astreints les employés en dehors du milieu de garde. Ces instructions écrites devront être remises aux nouveaux membres du personnel et révisées par tous les membres.
- **P-3C.4** Les employés qui ne répondent pas aux exigences du programme doivent être informés de leurs lacunes et se voir offrir l'aide nécessaire pour améliorer leur rendement.
- **P-3C.5** Un employé congédié devra être informé des raisons précises qui ont amené l'employeur à poser ce geste. Un congédiement doit être justifié par l'évidence d'un comportement inadéquat. Ces faits doivent être bien documentés et consignés et l'employé concerné doit y avoir accès.

- **P-3C.6** Tout évaluation ou recommandation doit être basée sur des faits et tenir compte des intérêts des enfants et du programme.
- **P-3C.7** L'engagement et la promotion d'un employé dépendront exclusivement de sa qualité de sa candidature ou de la compétence et du sens des responsabilités qu'il a démontré dans l'exercice de ses fonctions.
- **P-3C.8** Dans le processus d'engagement, de promotion et de perfectionnement des employés, nous n'exercerons aucune forme de discrimination fondée sur la race, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, la nationalité d'origine, l'âge ou un handicap. Nous nous familiariserons avec la législation en vigueur en matière de discrimination.

Section 4 : Les responsabilités envers la communauté et la société

Les programmes d'éducation préscolaire fonctionnent dans le contexte d'une communauté composée de familles et d'autres institutions concernées par le bien-être de l'enfant. Nous avons la responsabilité de fournir des programmes qui répondent aux attentes de la communauté et de coopérer avec les organismes où sociétés en général a une responsabilité envers les enfants, et en raison de notre expertise particulière dans le domaine de l'éducation, nous nous ferons un devoir d'intervenir aux moments opportuns pour favoriser le bien-être et accroître la protection des jeunes enfants.

<u>Idéaux</u>

- **I-4.1** Fournir à la communauté des programmes et des services de grande qualité qui respectent sa spécificité culturelle.
- **I-4.2** Promouvoir la coopération entre les organismes et les professionnels qui sont concernés par le bien-être des jeunes enfants, de leur famille et de leurs éducateurs.
- **I-4.3** Travailler, au moyen de l'éducation, de la recherche et de la défense des droits, à l'édification d'une société où les enfants en général sont adéquatement nourris, protégés et stimulés.
- **I-4.4** Travailler, au moyen de l'éducation, de la recherche et de la défense des droits, à l'édification d'une société où tous les enfants ont accès à des programmes d'éducation de meilleure qualité, à tous les niveaux.
- **I-4.5** Favoriser une meilleure compréhension des jeunes enfants et de leurs besoins. Travailler dans le but de mieux faire reconnaître et accepter les droits des enfants dans la société. Développer le sens des responsabilités des adultes envers les enfants.

- **I-4.6** Appuyer les lois et les politiques qui favorisent le bien-être des enfants et de leur famille ; s'opposer à celles qui ont l'effet contraire. Coopérer avec les individus et les groupes qui partagent ces objectifs.
- **I-4.7** Suivre le développement professionnel dans le domaine de l'éducation préscolaire et participer au renforcement de ses objectifs fondamentaux, tels que définis dans le présent code.

- **P-4.1** Nous devons parler ouvertement et avec franchise de la nature et de la portée des services que nous offrons.
- **P-4.2** Nous devons refuser d'occuper un poste qui ne nous convient manifestement pas ou pour lequel nous ne nous sentons pas qualifiés. Nous ne devons pas offrir de services qui se situent en dehors de notre champ de compétence ou qui nécessitent davantage de ressources que celles dont nous disposons.
- **P-4.3** Nous devons faire part, avec objectivité et précision, des théories sur lesquelles s'appuie notre programme.
- **P-4.4** Nous nous engageons à coopérer avec les autres professionnels qui travaillent avec les enfants et leur famille.
- **P-4.5** Nous ne devons pas engager ni recommander l'engagement d'une personne qui ne possède pas une compétence suffisante et les qualités requises pour occuper une fonction auprès des enfants.
- P-4.6 Nous devons rapporter à notre superviseur tout manquement à l'éthique ou un comportement qui dénote de l'incompétence de la part d'un(e) collègue lorsque notre intervention informelle ne donne pas de résultat satisfaisant.
- **P-4.7** Nous devons avoir une bonne connaissance des lois et des règlements qui servent à protéger les enfants fréquentant un milieu de garde.
- **P-4.8** Nous ne devons endosser aucune pratique qui va à l'encontre des lois et des règlements protégeant les droits et les intérêts des enfants fréquentant le milieu de garde.
- P-4.9 Si nous avons connaissance qu'un service de garde va à l'encontre des droits et des intérêts des enfants, nous devons rapporter ce fait aux personnes responsables du programme en question. Si des correctifs ne sont pas apportés dans un délai raisonnable, nous rapporterons la situation aux autorités concernées.
- **P-4.10** Si nous avons connaissance qu'un organisme ou un professionnel qui offre des services aux enfants, aux familles ou aux éducateurs ne remplit pas ses

obligations, nous nous reconnaissons collectivement la responsabilité éthique de rapporter le problème aux autorités concernées ou de le porter à la connaissance du public.

P-4.11 Lorsqu'un programme va, selon toute évidence, à l'encontre des règles établies par ce code, il est permis de dénoncer le programme en question.

ANNEXE IV

LES VALEURS

En collaboration avec les parents, le personnel de notre milieu, nous voulons privilégier les valeurs suivantes ;

- © Le plaisir;
- © La famille;
- © La confiance et l'initiative ;
- © L'initiative;
- © L'estime de soi ;
- © Le respect;
- © La coopération;
- © La santé et l'hygiène ;
- © Une éducation interculturelle et non sexiste.

Les valeurs que nous avons choisies de promouvoir au sein de notre milieu prennent en considération le programme éducatif du Ministère de l'emploi, de la Solidarité Sociale et de la Famille. Le personnel oeuvrant dans notre centre se doit d'en être imprégné et de les mettre en application à chaque jour dans les activités offertes aux enfants et dans tous les autres moments de vie.

Le plaisir :



Le plaisir est un sentiment agréable, une émotion lié à la satisfaction, un état de contentement. C'est goûter aux différents moments de la vie de tous les jours et saisir le bon côté des évènements. C'est savourer et partager sa joie.

Par le plaisir l'enfant...

- © Exprime son enthousiasme, sa joie de vivre (sourire, rire, fou rire);
- © Prend conscience de ses satisfactions;
- © Recherche le bon côté des évènements ;
- © Exerce son sens de l'humour et sait rire de lui ;

Tout ce que l'on fait par le plaisir est stimulant, valorisant. C'est un apprentissage unique. C'est le choix que l'enfant fait d'une vie de tous les jours et d'une vie en société agréable. Le plaisir c'est avoir un regard positif sur la vie.

La famille:

La famille est le premier milieu de vie de l'enfant. Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant. Leur connaissance profonde de celui-ci en fait des partenaires indispensables. Les grands-parents seront toujours les bienvenus pour faire partager aux enfants leur amour, leur vécu, leurs connaissances.

Le centre de la petite enfance Des Jardins Jolis favorise une transition en douceur entre la famille, le milieu de garde et l'école. C'est pourquoi, lors de l'inscription d'un nouvel ami, il est invité à venir partager certains moments de vie à l'installation avec ses parents. L'intégration progressive permet à l'enfant de mieux



vivre cette première séparation avec sa famille. Il va s'en dire que tout au long de ces premières années, une communication étroite, chaleureuse, riche d'observation sur son vécu quotidien. Les modes d'interventions, la résolution de petites difficultés, etc. se feront toujours dans le respect en ayant des échanges positifs et constructifs avec les parents et le milieu de garde de l'enfant. Des rencontre de groupes (septembre) et individuelles tout au long de l'année sont prévues afin de développer, favoriser et maintenir une bonne communication et une meilleure connaissance du milieu, en incitant les parents à s'impliquer, à participer et dans un souci de maintenir des services de qualité et de répondre à leurs besoins. Chaque enfant est unique et il est le premier agent de son développement. La première chose que peut faire l'éducatrice, pour favoriser la santé mentale des enfants de son groupe, c'est d'offrir, à chacun, de nombreuses occasions de développer **des attitudes saines sur le plan émotif.**

La confiance et l'initiative :



Le développement de la **confiance**, est étroitement lié à la qualité des soins que l'enfant reçoit de ses parents en bas âge. Lorsque ses besoins de base sont bien comblés, cela contribue à renforcer son sentiment de confiance. Lors de son entré, au CPE, l'enfant apprend petit à petit, à tisser des liens de confiance avec son éducatrice. Pour créer et

entretenir ce climat de confiance, l'éducatrice doit faire sentir à l'enfant qu'il peut compter sur elle. Pour établir un climat de confiance :

- £ Être réceptif aux besoins individuels de l'enfant et y répondre au fur et à mesure ; autant à la maison qu'au CPE
- Offrir un environnement qui fournit à l'enfant plusieurs occasions de se débrouiller seul et de prendre des décisions (action, manipulation, expérimentation, expression, observation, écoute et s'ouvrir petit à petit sur le monde extérieur avec toutes ces possibilités qui sont les siennes).

Le libre choix demeure un principe fondamental dans tout le programme éducatif, parallèlement l'éducatrice et le parent doivent être en mesure d'exercer un contrôle

quand cela s'avère nécessaire. Pour apprendre à faire des choix à des enfants en bas âge, l'adulte agira comme guide.

« Une bonne discipline c'est de développer le contrôle de soi chez les enfants»

L'éducatrice fournira à l'enfant des occasions de choisir, afin de développer sa capacité de choisir et d'expliquer et donner la raison d'une règle en fonction des besoins des autres.

L'éducatrice fournira à l'enfant des occasions de choisir, afin de développer **sa capacité de choisir** et d'expliquer et donner la raison d'une règle en fonction des besoins des autres.

L'approche privilégiée dans notre Centre de la petite enfance, par tout le personnel, afin de prévenir les situations de crise (avec calme, amour, douceur et fermeté):

- **➣** Donner un avertissement ;
- Retrait du jeu pour garder l'enfant PRÈS DE SOI ;
- Reconnaître les sentiments de l'enfant (colère, frustration, etc.) à ce moment précis ;
- Attendre que l'enfant décide de lui-même de rendre son jeu calmement ;
- 🖎 L'aider à réintégrer le groupe ou l'activité ;
- **➣** Surveiller son comportement;
- Avoir recours au retrait de l'activité et <u>non de la salle</u>, s'il persiste à mal agir ;
- Avoir recours au retrait, dans un coin aménagé à cet effet, à la vue de l'éducatrice et dans la salle.

L'enfant sait qu'il peut compter sur l'adulte, une confiance réciproque s'établit. L'enfant apprend à se contrôler, à faire des choix et développer sa confiance en luimême, ses habiletés sociales et son processus de résolution de conflits. L'enfant développe ainsi sa capacité d'agir de façon autonome.

Vers l'âge de 4 ou 5 ans, il s'intéresse davantage au monde qui l'entoure. Il cherche à accomplir des choses et à faire partie du groupe.

«Je suis capable» IL DEVIENT CONSCIENT DE SES BESOINS, DE SES GOÛTS ET DE SES PRÉFÉRENCES. Il commence à les faire et les assumer. C'est mettre en valeur tous les nouveaux atouts de son développement global.

Pour devenir autonome, l'enfant doit vivre ses propres défis et découvrir son propre potentiel. Pour se faire, nous devons leur fournir des activités variées et stimulantes. Nous l'encourageons et le guidons à résoudre ses difficultés et à trouver ses solutions. L'enfant exécute de petites tâches comme l'habillement, le rangement, les routines quotidiennes, etc. Nous devons le soutenir et encourager ses efforts afin de lui faire

vivre des succès personnels dont la récompense en soi est sa propre satisfaction personnelle.

POUR DEVELOPPER L'AUTONOMIE DE L'ENFANT, L'EDUCATRICE DEVRA:

- Encourager les initiatives ;
- 🖎 Encourager la créativité ;
- Encourager le sens des responsabilités ;
- Encourager la persévérance ;
- Encourager l'expression des sentiments ;
- Encourager l'enfant à faire des choix et à assumer les conséquences.

Un enfant autonome développe la confiance en lui et s'estime à travers ses réussites.

L'estime de soi :



L'estime de soi est le regard positif que l'on porte sur soi, sur ses caractéristiques. S'estimer, c'est reconnaître ses forces, ses qualités, son potentiel et ses limites de façon réaliste. L'estime ou la mésestime, influence nos pensées et notre façon de voir la vie.

Le personnel œuvrant auprès de l'enfant et sa famille, joue un rôle important dans le développement de l'estime personnelle des enfants. **«L'enfant est vulnérable et ACHETE** l'image que l'adulte lui projette.»

C'est à travers les yeux des adultes que les enfants construisent leur estime. **VOS ATTITUDES, VOS GESTES, VOS PAROLES** transmet des messages que l'enfant capte toute la journée. Alors, il est nécessaire de s'accorder une période de réflexion, de prendre le temps de se remettre en question, d'observer et d'analyser nos modes d'interventions, et s'assurer de la qualité de l'image que nous transmettons aux enfants.

L'enfant valorisé, félicité et aimé développera son estime personnelle, on le reconnaîtra par le rayonnement qu'il dégage.

<u>AFIN D'ENRICHIR ET PREPARER DES TERREAUX DE QUALITE POUR FAIRE FLEURIR</u> ET EPANOUIR LES ENFANTS :

- Accepter l'enfant tel qu'il est avec sa personnalité. Chaque enfant est unique ;
- L'enfant est un individu à part entière, traitez-le avec respect exactement comme vous aimeriez être traité. Démontrez-lui par des gestes, des paroles aimantes, qu'il est important à vos yeux;
- Prendre le temps de l'écouter. Accordez-lui à chaque jour une attention individuelle ;
- Félicitez-le, valorisez-le, encouragez-le, faites-lui prendre conscience de ses qualités ;

- Ne pas le critiquer en tant que personne, mais lui expliquer lorsque son comportement est inacceptable ;
- Donnez-lui la chance de faire par lui-même les tâches dont il est capable. Donnez-lui le droit à l'erreur, à l'imperfection, temps et patience, il est en apprentissage;
- Éviter la comparaison et la compétition pour motiver l'enfant ;
- Développer l'acceptation de l'enfant inconditionnelle ;
- Apprécier pour ce qu'il est et non en fonction de nos attentes. Reconnaître son droit d'exister en tant qu'enfant ;
- Prendre le temps de jouir de la compagnie de l'enfant, l'apprécier pour ce qu'il est ;
- Éviter de porter un jugement sur l'enfant ou sa famille en sa présence, être également sensible aux jugements que les enfants se portent entre eux. Leur apprendre à exprimer leurs sentiments au lieu de se livrer à des attaques verbales ;
- Leur fournir des activités riches, variées, stimulantes, qui permettent la créativité.

L'acquisition de compétences prend du temps, lorsque l'enfant en manifeste le désir de lui offrir de nouveaux défis.

Le respect :

Le respect se divise en trois catégories :

RESPECT DE SOI:

Pour se développer pleinement l'enfant doit avoir une bonne estime de lui, une image de soi positive. Cela implique qu'il est capable de s'affirmer, de dire non... Les interventions de l'éducatrice iront donc dans ce sens. Elle respecte et encourage l'individualité de chaque enfant, lui offre des choix, lui propose des défis à sa mesure en le mettant dans un contexte de succès. Son intervention auprès de l'enfant est positive et lui démontre qu'elle a confiance en lui. À travers les activités l'enfant apprend à se connaître et à s'apprécier.

RESPECT DES AUTRES:

Le centre est un milieu ou l'enfant se socialise. Il se retrouve dans un contexte riche en situations d'échanges qui l'éveillent à autrui. L'éducatrice doit présenter un model sans agressivité. Elle favorise les échanges positifs dans des contextes variés. Respecter les autres, c'est accepter la différence et être capable de le faire dans l'harmonie.

RESPECT <u>DE L'ENVIRONNEMENT</u>:

Il est important, dès son jeune âge, d'amener l'enfant à respecter son environnement. Dans le quotidien du centre, il s'éveille à la richesse de son environnement et il prend soin de l'environnement immédiat. L'éducatrice agit comme un modèle et établit avec les enfants des règles de vie qui respectent l'environnement. Les enfants s'éveillent aussi à l'écologie par des activités spécifiques comme l'éveil à la nature et aussi l'utilisation du matériel de recyclage.

LA COOPERATION:

Coopérer c'est s'entraider et avoir des buts communs. L'éducatrice provoque des situations d'entraide en partant de sa connaissance des forces de chacun des enfants. Ces moments sont vécus dans le plaisir afin de découvrir la satisfaction de réaliser des choses



ensemble. De plus, l'éducatrice valorise les situations d'entraide spontanée en les verbalisant et en les soutenant et s'assure de par son fonctionnement quotidien de créer un climat de collaboration par l'implication maximale des enfants.

L'équipe de travail coopère aussi en favorisant le travail d'équipe entre les différents adultes impliqués dans le milieu (direction, adjointe, responsable de l'alimentation, éducatrices deviennent alors des modèles. La coopération permet d'avancer et d'apprendre dans le respect et la valorisation de chacun.

La santé et l'hygiène :



La santé implique un bien-être physique et mental. Le milieu s'assure d'offrir un environnement sain. Les interventions favorisent une atmosphère agréable et sécurisante. Aussi, les lieux et matériel sont toujours propres et sécuritaires. Les routines d'hygiène sont considérées comme des moments de vie importants et d'apprentissages.

L'alimentation correspond au guide alimentaire canadien et la cuisine respecte des normes strictes d'hygiène. Les repas constituent des moments de vie importants.

De plus, la vie en plein air est privilégiée. Tous les enfants sortent à chaque jour sauf lors des conditions climatiques extrêmes. L'aménagement est conçu en conséquence : cour extérieure bien aménagée.

<u>Une éducation interculturelle et non sexiste :</u>

Les agissements non sexistes et non discriminatoires des parents et des éducateurs influencent considérablement l'attitude des enfants. L'âge préscolaire est le meilleur moment pour leur apprendre à valoriser l'hétérogénéité.

Nous voulons favoriser unicité de chaque enfant en misant sur deux caractéristiques fondamentales : le sexe et la culture, de même que nous désirons leur enseigner que les personnes de toutes races, femmes autant qu'homme, ont plusieurs besoins et

capacités en commun. Il faut reconnaître ces besoins et encourager les enfants à les satisfaire si nous voulons qu'ils puissent développer leur plein potentiel.

L'éducateur doit valoriser la spécificité culturelle et ethnique de chaque enfant. Pluralisme culturel aides les enfants à comprendre que ce qui est différent est tout aussi bon. Chaque enfant est spécial, voire particulier, mais aucunement bizarre.

Établir un lien entre «L'INTER CULTURALISME» et «ICI ET MAINTENANT».

Tous les apprentissages doivent être reliés à la réalité de l'enfant, il est nécessaire d'établir entre les apprentissages d'ordre culturel et les expériences quotidiennes que vivent les enfants.

Ex. Inviter la famille d'un enfant qui fréquente déjà le CPE, cette famille est significative pour ce dernier, car il la côtoie et l'observe tous les jours.

Renforcer la communication directe et ouverte avec les enfants afin de leur faire prendre conscience de leurs préjugés et ensuite les amener à y remédier. Le travail de sensibilisation est bien sur adapté au stade de développement de l'enfant.

Ex. Faire des mets exotiques

Certains jours de fête (initier à des coutumes étrangères)

Se costumer

Utiliser divers matériels: photographies, poupées, livres, jouets...

Favoriser les échanges entre les familles.

Ex. Dîner communautaire

De même que pour un programme éducatif non sexiste :

Offrir des activités non étiquetées aux filles et aux garçons et les faire participer sans discrimination.

Ex. Menuiserie

Activité culinaire

Construction

Couture

Tenter de diversifier les activités enrichit la connaissance qu'a l'enfant des représentants de l'autre sexe.



ANNEXE V

LES DOMAINES D'APPLICATION DES PRINCIPES DE BASE

La structuration des lieux

La pédagogie ouverte se vit dans un environnement qui tient compte des besoins et des intérêts des enfants, notamment le jeu. Les enfants ont besoin de bouger, créer, manipuler, explorer, s'isoler, jouer avec d'autres enfants.

Le centre de la petite enfance des Jardins Jolis est aménagé de façon que chaque groupe possède sa salle respective. À l'intérieur de chacune des salles et selon l'âge des enfants, différents coins de jeux sont regroupés pour s'harmoniser ensemble. On s'assure que le niveau de bruit est similaire (ex. Le coin des livres avec le coin jeux de table. Le coin d'imitation avec les jeux de blocs). On s'assurera d'avoir un coin calme et douillet dans chaque local. Nous privilégions le calme dans toute l'installation. Les coins de jeux ne sont pas fixes. L'éducatrice et les enfants peuvent faire preuve d'imagination et en changer l'aménagement.

L'espace de jeux extérieurs est également aménagé en coin de jeu. Il est spacieux et permet aussi de répondre aux différents besoins et intérêts de l'enfant. Il vise tous les aspects de son développement.

Le matériel utilisé est présenté de façon attrayante, stimulante, variée, en quantité suffisante et sécuritaire.

La structuration des activités

Si nous reprenons les principes de base du programme éducatif...



- 🖎 Chaque enfant est un être unique ;
- Le développement de l'enfant touche toutes les dimensions de sa personne: physique, intellectuelle, langagière, social-affectif et moral;
- L'enfant est le premier agent de son développement;
- 🖎 L'enfant apprend par le jeu.

La structuration des activités que nous proposons à l'enfant tient compte des objectifs suivants :

Un horaire régulier permet à l'enfant d'acquérir des repères pour anticiper les événements. L'enfant développe un sentiment de sécurité et peut jouer de manière autonome en contrôlant le début et la fin de son activité. Afin d'encourager l'apprentissage actif, l'horaire quotidien inclut différent temps d'activités :

- 🖎 La période d'atelier ;
- 🖎 L'activité en petit groupe et en grand groupe ;
- 🖎 Les jeux extérieurs ;

- Les activités de routine telle que la détente, les collations et les repas, l'hygiène ;
- **№** Les jeux libres.

L'horaire quotidien permet ainsi à l'enfant et à l'éducatrice de participer activement au choix des activités tout en respectant les intérêts et besoins de chacun.

La structuration des activités vise un développement global de l'enfant. Ainsi, à partir de ses activités quotidiennes, l'enfant pourra exploiter les différentes sphères de son développement.

L'intervention du personnel éducateur auprès des enfants et des parents

L'ENFANT

L'enfant apprend par le jeu. Lorsqu'il est motivé par son jeu, l'enfant explore, s'intéresse à ce qu'il fait, résout des problèmes, fait des découvertes, bref il est des plus actif et c'est ainsi qu'il apprend le plus.

On doit être sensible aux intérêts des enfants et soutenir leurs initiatives. La curiosité de l'enfant l'incite à explorer le matériel et à inventer différents jeux. Ceci



l'amène donc à comprendre la réalité qui l'entoure en utilisant d'une façon naturelle et spontanée tous ses sens. Dans cette pédagogie, on tient compte de l'individualité de l'enfant : de ses capacités personnelles, de son développement et de son vécu familial. L'enfant réalise les objectifs d'apprentissages à son propre rythme et selon ses choix. Il développe ainsi son autonomie en ayant une image positive de lui-même.

L'EDUCATRICE



Dans une pédagogie ouverte, l'éducatrice est, elle aussi, des plus active. Elle est très à l'écoute des besoins et intérêts de chacun des enfants. Elle les soutient en les encourageant, en étant proche d'eux, etc. Elle les stimule en piquant leur curiosité, en leur donnant le goût d'explorer, en leur permettant de vivre des défis valorisants, etc. Aussi, elle le confronte chaleureusement face aux difficultés et à la résolution de certains problèmes dans une perspective de recherche d'autonomie.

L'éducatrice observe les enfants afin d'avoir un suivi continu de leur développement et de situer leurs caractéristiques personnelles afin d'intervenir adéquatement. Elle est alors apte à planifier, à organiser et à proposer des activités stimulantes et adaptées. Les activités sont vécues dans un climat d'ouverture et de coopération. Les enfants ont une grande place et pourront au même titre que l'éducatrice proposer leurs idées.

L'éducatrice orchestre la journée de façon à ce que les enfants sentent qu'ils ont une grande place et sachent que leurs choix seront écoutés. L'éducatrice appuie l'initiative

de l'enfant. Elle est souple et s'adapte aux besoins des enfants. Elle offre aussi un contexte sécurisant où l'enfant sait à quoi s'attendre, connaît la routine de la journée.

De plus, l'éducatrice favorise le développement de la socialisation de l'enfant. Elle propose des situations en grand groupe, en petit groupe, en équipe, etc. Elle est attentive aux situations d'entraide et les favorise.

Le style démocratique

Le style démocratique ou influent réciproque est celui qui permet le mieux de réaliser une pédagogie ouverte. L'éducatrice démocratique est celle qui permet un développement optimal de l'enfant. Elle offre un cadre de vie rassurant où chaque enfant se sent valorisé et respecté. Elle mise sur le développement de l'autonomie.

L'éducatrice démocratique est capable de bien gérer ses moments où elle fait ses demandes aux enfants (consignes, demandes de maturité) et ceux où elle offre sa disponibilité (chaleur, écoute, accueil). Ainsi, elle encadre bien son groupe en instaurant avec les enfants des règles de vie. Elle sait bien les faire appliquer et s'assure d'une bonne compréhension de la part de l'enfant en expliquant bien les consignes. Elle est réceptive aux émotions de celui-ci et chercher à le comprendre. L'enfant a sa place pour exprimer ses besoins et ses attentes, il sent que l'éducatrice est à l'écoute et qu'elle le respecte. L'enfant n'est donc pas brimé dans l'expression de ses besoins.

Elle priorise le développement global et harmonieux de l'enfant en favorisant sa confiance en lui, en lui procurant des défis, lui donnant des responsabilités et en ayant auprès de lui des demandes aux niveaux cognitif, affectif, social, moral, etc.

Évidemment l'implication chaleureuse de celle-ci a une place prépondérante dans sa relation avec l'enfant car elle est essentielle à la sécurité affective qui est à la base du développement du jeune enfant. Il est important que l'éducatrice vise à devenir une figure d'attachement pour l'enfant. Elle sait l'encourager, être proche de lui, le réconforter, ...

Une éducatrice démocratique est très chaleureuse, elle explique bien ses demandes et cherche à connaître les sentiments et les besoins de l'enfant. Elle offre un cadre de vie avec les règles qui permettent un milieu stable et rassurant et finalement, elle vise l'acquisition d'une autonomie à la mesure de chaque enfant.

Une éducatrice ayant un style démocratique considère les enfants à son égal. Elle agit avec eux comme si elle agirait avec des adultes.

Des attitudes particulières de l'éducatrice favorisent l'application d'un style démocratique (Voir le programme «JOUER, C'EST MAGIQUE»):

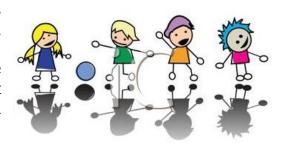
- 🕦 Elle partage le contrôle avec l'enfant ;
- ≥ Elle mise sur les forces de l'enfant ;
- Elle crée une relation authentique avec l'enfant.

ANNEXE VI

DÉVELOPPEMENT GLOBAL DE L'ENFANT

Développement physique et moteur

L'enfant devient graduellement autonome dans la satisfaction de ses besoins physiologiques, ceci en respectant son rythme de développement. Toute son enfance, l'enfant exerce et s'approprie tous ses sens : olfactif, gustatif, visuel, tactile, et auditif. Par ses mouvements, il développe sa motricité globale et fine.



En grandissant, il intègre son schéma corporel et apprend à se situer dans l'espace.

Les moyens que nous privilégions pour y parvenir :

- Aménager un espace de jeu où l'enfant peut explorer différents mouvements ;
- ➤ Tirer, pousser, ramper, grimper, courir, lancer, se balancer, sauter, se tenir en équilibre, etc.;
- ➤ Proposer des activités d'expression corporelle : danse, mime, jeux musicaux, etc. ;
- Marche Ma
- Mettre à la disposition de l'enfant du matériel d'expression sonore ;
- ➤ Encourager l'enfant à prendre conscience de son corps à travers l'habillage et d'autres activités de routine.

Développement intellectuel



L'enfant aime classer les objets ; il s'amuse à mettre tous les blocs rouges dans un même contenant. Il aime compter, assembler. Il aime découvrir et comprendre ce qui se passe tous les jours, à chaque saison. En lui offrant un matériel varié, on l'aide à conquérir le monde qui l'entoure. On privilégie son questionnement, sa propre expérimentation, la résolution de problèmes afin de développer le développement de sa pensée et de son

raisonnement logique. Les expériences que vit l'enfant dans la vie de tous les jours, l'amène à comprendre les relations qui existent entre les objets et les événements.

Les moyens que nous privilégions pour y parvenir :

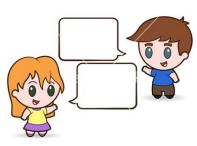
- 🖎 Permettre à l'enfant de faire ses propres expérimentations ;
- Amener l'enfant à vivre du classement en faisant du rangement ;
- ≥ Offrir à l'enfant des défis intellectuels à sa mesure : gradation des casse-tête ;
- Remettre à l'enfant de manipuler, de faire ses propres expériences scientifiques : aimants, faire pousser des plantes, etc. ;

Sensibiliser l'enfant à la notion du temps : calendrier, horaire quotidien, horloge, etc.

Le développement du langage

Le langage est un outil de communication qui permet à la pensée de s'organiser. À travers ses journées, l'enfant expérimentera différents formes de langage: orale, artistique, corporelle et l'éveil à l'écrit. L'adulte joue un rôle de soutien en enrichissant le langage parlé par la répétition et la reformulation des propos de l'enfant.

Le langage écrit occupe également une place importante, car il peut être intégré aux activités quotidiennes. L'enfant s'éveille à la lecture et à l'écriture si dans son environnement, les lettres occupent une place de choix : affiche sur le mur, livres, lettres aimantées avec lesquelles il peut jouer.



L'enfant doit avoir l'occasion de décrire les objets qui l'entourent, les actions qu'il pose, d'échanger avec l'éducatrice et ses amis(es), d'exprimer ce qu'il ressent, ce qu'il vit, ce qu'il fait. Il faut être patient et souple car chaque enfant se développe à son propre rythme.

LES MOYENS QUE NOUS PRIVILEGIONS POUR Y PARVENIR:

- Donner à l'enfant le goût de parler. Écouter et regarder l'enfant lorsqu'il parle. Ne pas le forcer, ni le critiquer, mais l'encourager ;
- A Parler et échanger avec l'enfant. L'amener à exprimer sa pensée et ses sentiments ;
- ➤ Offrir un bon modèle de langage. Utiliser un bon vocabulaire ; parler clairement et pas trop vite en utilisant des phrases courtes ;
- A Privilégier les questions ouvertes : celles qui amènent l'enfant à décrire plutôt que de répondre oui ou non ;
- Aménager un coin lecture et un coin musique stimulants : livres, marionnettes, cassettes de chansons.

Le développement affectif

Pour que l'enfant se sente en sécurité, nous devons lui créer un monde à lui. Dans ce monde, il apprend à se connaître et à s'estimer. Il prend l'initiative de ses jeux et développe son autonomie.

Les moyens que nous privilégions pour y parvenir :

- Accueillir l'enfant chaleureusement en respectant ses objets de transitions (jouets, doudou) Et en lui consacrant le temps dont il a besoin ;
- Permettre à l'enfant de verbaliser ses émotions, de raconter ce qu'il vit ;



- Respecter le rythme de l'enfant ;
- 🖎 Favoriser l'autonomie de l'enfant et encourager ses initiatives.

Le développement social

La vie de groupe est très importante pour l'enfant. Elle lui permet de tisser des liens d'amitié, de développer ses habiletés sociales telles que partager, comprendre, respecter et aider les autres. Au CPE, l'enfant entre en relations avec différents adultes et enfants. L'enfant développe des liens significatifs avec les autres, l'apprentissage de la communication et l'expression de soi.



LES MOYENS QUE NOUS PRIVILEGIONS POUR Y PARVENIR:

- 🖎 S'intégrer aux activités des enfants sans les diriger ;
- Reprovoquer des interactions à deux, à trois ;
- Encouragez des jeux de rôles où des émotions sont véhiculées par les personnages pour ainsi mieux les comprendre ;
- 🖎 Créer des contextes favorables à l'entraide ;
- Amener l'enfant à comprendre les sentiments des autres en lui rappelant ses propres expériences ;
- De développer des stratégies afin de mieux régler ses conflits avec les autres. L'enfant doit apprendre le compromis, le respect de soi et des autres.

Le développement moral

Avec le soutien de l'éducatrice, l'enfant apprend à comprendre et à respecter les règles de vie, à résoudre des conflits sociaux. L'enfant apprendra graduellement à respecter une consigne sans qu'elle soit constamment rappelée de l'extérieur.



LES MOYENS QUE NOUS PRIVILEGIONS POUR Y PARVENIR:

- 🖎 Imager et afficher les règles de vie ;
- ≥ Servir de modèle ;
- 🖎 Impliquer l'enfant dans l'identification des règles du groupe ;
- Amener l'enfant qui déroge à une règle à comprendre pourquoi on lui donne une limite et l'inciter à s'exprimer par rapport à celle-ci ;
- 🖎 Valoriser les comportements positifs de l'enfant.

Les interventions souhaitées

Afin de soutenir l'enfant dans son développement global, l'éducatrice doit privilégier certaines interventions. Celles-ci ont un impact direct sur les sentiments et les apprentissages de l'enfant.

FAVORISER L'EXPRESSION DES BESOINS ET DES SENTIMENTS

L'éducatrice doit être sensible afin d'identifier les sentiments ressentis par l'enfant et lui permettre de les exprimer. L'éducatrice privilégie l'utilisation du message **«JE»** par l'enfant : «Je suis fâché parce qu'il a pris ma place». Le message **«JE»** est à la base de la communication entre deux personnes. Il touche directement la personne qui parle et décrit ses idées et ses sentiments. Il ne porte pas préjudice.

FAVORISER L'ECOUTE ACTIVE

L'éducatrice privilégie l'écoute active. Elle porte une attention particulière à l'enfant qui s'exprime et insiste pour que ce dernier soit, à son tour, attentif aux sentiments des autres.

FAVORISER UNE REPONSE ADEQUATE AUX BESOINS DE L'ENFANT

L'éducatrice réconforte l'enfant lorsqu'il éprouve du chagrin. Elle aide à résoudre ses conflits et l'amène à résoudre ses problèmes. Elle prête une attention particulière aux besoins de chacun et s'efforce d'y répondre le plus adéquatement possible. L'éducatrice garde en mémoire que chaque enfant est un être unique. Elle l'accepte tel qu'il est et lui exprime fréquemment son affection inconditionnelle.

FAVORISER LES ENCOURAGEMENTS

L'éducatrice encourage l'enfant. Elle reconnaît ses efforts. Elle organise l'environnement de l'enfant de façon à encourager ses initiatives et le soutient dans ses décisions. Elle l'encourage à faire des choix selon ses goûts et ses intérêts personnels.

FAVORISER LE RESPECT DE L'ENFANT

L'éducatrice démontre du respect en écoutant l'enfant et en acceptant ses choix s'ils sont acceptables. Elle évite de l'humilier devant les autres enfants et s'abstient de porter un jugement à son sujet en sa présence ou en présence d'autres enfants. Elle poursuit l'objectif de mettre fin à un comportement inacceptable par des interventions discrètes. Une autre forme de respect est l'explication des règles, interdictions ou obligations. Enfin, le respect se vit à travers les liens que l'éducatrice crée avec la famille de l'enfant.

FAVORISER UN ENVIRONNEMENT CHALEUREUX

L'éducatrice doit favoriser un climat de détente, de plaisir et d'humour où le rire est toujours présent. Elle planifie et choisit avec les enfants, la décoration, l'aménagement du local, la possibilité de nouvelles activités, sorties, etc.

FAVORISER L'ENTRAIDE ET LA COLLABORATION ENTRE ENFANTS

L'entraide et la collaboration doivent être véhiculées tout au long de la journée. L'enfant doit être amené à consoler ses compagnons, à les aider lorsqu'ils ont besoin d'aide. Naturellement, l'enfant aime aider l'adulte dans les tâches quotidiennes. Ce même désir doit être encouragé entre enfants et l'éducatrice en profite pour confier à l'enfant de petites responsabilités. Elle évite d'encourager des sentiments de rivalité entre enfants. Elle favorise le plaisir et l'entraide.

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES HABILETES SOCIALES

L'éducatrice favorise les regroupements et encourage les initiatives de l'enfant à s'intégrer, à un groupe de jeu. Cependant, elle reconnaît les droits des enfants à choisir leurs compagnons de jeu. Par ailleurs, elle se donne le droit d'intervenir afin que ces choix soient exprimés dans le respect de chacun et qu'aucun ne soit laissé seul contre son gré.

FAVORISER UN STYLE D'INTERVENTION DEMOCRATIQUE

Opter pour une intervention démocratique, permet à l'éducatrice d'établir avec les enfants des relations positives en créant une atmosphère propice au développement social-affectif. Ce style permet à l'enfant et à l'éducatrice de se partager un pouvoir en matière de prise de décisions. Le style démocratique influence non seulement la planification des situations d'apprentissage mais également les interventions auprès des enfants. Le style démocratique constitue un juste milieu, car il se situe entre deux styles opposés, soit l'intervention autoritaire et le laisser-faire. Il laisse place au dialogue et à l'échange avec les enfants.

ANNEXE VII

LE CADRE DE VIE



Tout au long de ce projet, nous avons privilégié les services destinés aux enfants et aux parents. D'autres services à la famille selon les besoins exprimés par des parents, pourront être offerts en collaboration avec les partenaires du milieu.

Ces services de garde sont offerts sur une base régulière ou occasionnelle, pour des périodes et selon des durées ainsi que des horaires variables.

Nous donnons une place de choix aux parents. La participation des parents à la vie quotidienne de la garderie, leur permet d'entrer en contact les uns avec les autres. Il est essentiel de garder un lien de qualité avec tous les adultes engagés dans le CPE. Cette collaboration est possible uniquement dans un bon climat de communication.

LES OUTILS DE COMMUNICATION QUE NOUS PRIVILEGIONS :

- 🖎 L'échange verbal quotidien et/ou la fiche quotidienne ;
- 🖎 La rencontre individuelle et/ou la rencontre de groupe ;
- **△** L'animation d'ateliers ;
- 🖎 La rencontre thématique ;
- 🖎 Les activités familiales ;
- 🖎 Le communiqué ;
- ➤ Le babillard;
- ➤ Le journal;
- 🖎 Les conférences.

Au moment de l'inscription, les parents reçoivent verbalement un bon nombre de renseignements sur la garderie, sa philosophie, ses modalités de fonctionnement et la façon dont ils peuvent participer à la vie du service.

Les parents ont accès à toutes les aires d'activités des enfants pendant les heures d'ouverture de la garderie.

«LA PORTE EST TOUJOURS OUVERTE, ENTREZ VOIR CE QUE FAIT VOTRE ENFANT.»

«BIENVENUE AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DES JARDINS JOLIS!»

